



## AVIS PUBLIC

### ABRI D'AUTOMOBILE TEMPORAIRE

Exceptionnellement cette année, la date limite pour enlever les abris tempo sera le 15 de mai.

Pour toutes questions, vous pouvez communiquer avec moi du lundi au jeudi de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, et le vendredi de 10h00 à midi.

Émis le : 16 avril 2018

#### **Chantal Robinson**

Inspectrice, en bâtiment, environnement

Service de l'urbanisme

Tél. 819-766-2533 poste 3105

Télec. 819-766-2983

[inspecteur@muni-ndsalette.qc.ca](mailto:inspecteur@muni-ndsalette.qc.ca)